

Délibération 2024/09/10/01

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 12 août 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés :14

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, Mme Nicole **Lacante**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**. Mme Céline **Laloyer** donne pouvoir à Mme Valérie **Vanlaer**. M Régis **Dupont** donne pouvoir à Mme Danièle **Cambier**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'association Kiwanis

Suite à une demande de la part de l'association Kiwanis, un tarif préférentiel de la location de la salle communale La Clairière pour les manifestations caritatives doit être fixé.

Il est proposé de fixer un coût lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande et à la solidarité des actions de l'association.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Soirée de l'association Kiwanis du 12 octobre 2024 : 100 €

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

